



LA LETTRE DE
MICKAËL VALLET
SENATEUR DE LA CHARENTE-MARITIME

Septembre 2023



Mesdames, Messieurs

En ce mois de septembre, et à la veille d'une nouvelle session parlementaire, je viens vous souhaiter une bonne rentrée et vous tenir informés de l'action menée ces derniers mois au Sénat et en Charente-Maritime au service de notre département, de notre pays et de nos concitoyens.

Je souhaiterais, avant toute chose, réaffirmer mon soutien constant aux élus, locaux comme nationaux, et de tous bords politiques, menacés ou **victimes d'agression** dans l'exercice de leur fonction. Le cas, gravissime, du maire de Saint-Brévin en Loire-Atlantique, dont le domicile a été incendié en réaction à l'installation d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, a mis en lumière, pour le grand public, un problème profond. Au printemps dernier, en Charente-Maritime, deux maires ont été menacés pour avoir questionné l'utilisation des pesticides dans la plaine d'Aunis ou pour avoir fait le choix d'achat de terrains agricoles par la municipalité. Cet été, plusieurs agressions physiques commises lors d'installations illégales de camps de gens du voyage ont eu lieu. Aucune lutte, aucun sujet ne saurait justifier un recours à menace ou à la violence. Et y recourir envers ceux qui font le choix de l'engagement public est une circonstance aggravante. Cette question ne peut simplement se régler par la mise en place d'un observatoire gouvernemental ou par les solutions simplistes de l'extrême-droite, qui, ces temps-ci, balance entre ses réflexes classiques et une fausse respectabilité de circonstance, mais par des instructions particulièrement intransigeantes de la Chancellerie et surtout par une meilleure connaissance par la société et les citoyens de la fonction d'élu et de son apport irremplaçable dans une société démocratique.

Mais le système démocratique représentatif, indispensable et irremplaçable, ne peut produire pleinement ses effets sans que soit prise en compte la démocratie sociale.

On l'a vu lors de la session parlementaire qui s'est achevée en juillet et a été marquée par l'épisode très peu glorieux du texte sur les retraites. Si le Sénat a montré qu'une chambre pouvait démocratiquement débattre, arguments contre arguments, l'entêtement et la surdité du gouvernement devant la mobilisation des Français pour la défense de leurs droits resteront des taches indélébiles pour le Président de la République comme pour la Première ministre. J'assume avec fierté d'avoir combattu ce texte.

Les derniers mois ont montré, une fois encore, combien les sujets locaux, nationaux et internationaux sont imbriqués. Nos exportations ostréicoles dépendent de normes sanitaires définies par d'autres, nos enfants ont sur leur téléphone l'application Tik-Tok dont l'algorithme est programmé en Chine, et les plateformes internationales, type Airbnb, déstructurent le marché locatif de notre département. Côté environnement, le dérèglement climatique amène à définir de nouvelles règles dont la mise en œuvre, parfois difficile, incombe aux élus locaux (défense incendie ou zéro artificialisation nette). Comme vous le lirez, tous ces sujets font le quotidien de mon action sénatoriale que je partage avec vous sur le terrain et à travers cette lettre d'information.

Nous savons l'importance pour nos communes de l'école de la République, je saisis donc l'occasion offerte par cet éditorial pour souhaiter à nos écoliers, à leurs parents, aux enseignants et aux agents intervenant dans nos établissements ainsi qu'aux élus et forces vives de Charente-Maritime une bonne année scolaire 2023-2024.

Flam. tie's républicaines
Mickaël Vallet

DOSSIERS PARLEMENTAIRES

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA STRATÉGIE D'INFLUENCE DU RÉSEAU SOCIAL TIKTOK



Le 6 juillet 2023 la commission d'enquête sur Tiktok que j'ai présidée a rendu son rapport après plus de trois mois de travail, de déplacements et plus de vingt auditions.

La question des grandes plateformes et des réseaux sociaux a de quoi nous inquiéter et au minimum nous intéresser. Nos rapports sociaux économiques et culturels ainsi que nos loisirs sont dépendants de ces outils (jusque dans nos communes avec les administrés comme nous le constatons tous chaque jour). Or ceux-ci n'obéissent pas spontanément à l'intérêt général mais à une logique de gains financiers.

Des règles toujours à jour des évolutions technologiques doivent donc impérativement leur être imposées. Ce qui convenait à l'internet d'hier ne suffit plus à réguler l'intelligence artificielle naissante d'aujourd'hui. Et à chaque fois qu'un nouvel acteur privé vient bousculer le marché du numérique, il faut l'observer de près pour tirer parti des nouvelles opportunités ou se prémunir des risques qu'il engendre.

C'est le cas de Tiktok. En à peine quelques années, cette plateforme a connu un développement inédit. 2 milliards de comptes sont ouverts dans le monde, soit quasiment un tiers de l'humanité, et en France 9 millions d'abonnés s'y connectent chaque jour.

Nous avons donc convoqué des spécialistes des algorithmes, de la régulation d'internet, de la petite enfance et des adolescents, de la géopolitique et bien sûr les représentants officiels de Tiktok France.

Il ressort de notre rapport que Tiktok ne respecte pas les règles essentielles sur les données, les contenus, la lutte contre les fausses informations et ne garantit pas son indépendance vis-à-vis du pouvoir chinois. La commission recommande au gouvernement d'envisager la suspension de l'application en France dans 6 mois si l'entreprise ne se conforme pas à ses obligations.

Vous pouvez consulter le rapport sur le site du Sénat.



PROJET DE LOI RELATIF À LA PROGRAMMATION MILITAIRE (LPM) POUR LES ANNÉES 2024 À 2030



Le budget des armées, s'il est voté chaque année dans le cadre du projet de loi de finances, fait également l'objet d'une loi dite de programmation militaire afin de fixer des objectifs de moyens et longs termes. La présente LPM votée en 2019 n'était pas arrivée à son terme mais l'exécutif a souhaité l'actualiser par un nouveau texte pour la mettre à jour au regard du bouleversement que représente la guerre en Ukraine qui a vu de nombreuses questions resurgir : sur le bon niveau de dissuasion nucléaire, sur nos stocks de munitions, sur les besoins de notre industrie de défense ou encore sur les aspects cyber.

Cette loi de programmation a été adoptée avec le soutien du groupe socialiste, écologiste et républicain qui a grandement participé à son amélioration en confortant le budget prévu de plus de 400 milliards d'euros sur sept ans. Nous avons obtenu l'écriture d'un livre blanc pour le prochain exercice ou encore la création d'une commission parlementaire sur l'évaluation des ventes et des exportations d'armes.

Impliqué dans les questions de cyberdéfense j'ai notamment défendu un équilibre entre efficacité et garantie des libertés publiques dans la mise en œuvre de nouveaux outils de lutte contre les agressions dans le cyberspace. Je suis également intervenu pour rappeler que notre alliance militaire avec les Etats-Unis au sein de l'OTAN ne devait aucunement nous empêcher de savoir dire non ou de nous opposer à Washington lorsque notre intérêt national le commande.

Vous pouvez retrouver mes interventions sur ma page sur le site du Sénat : https://www.senat.fr/senateur/vallet_mickaël20064c.html

DOSSIERS PARLEMENTAIRES

LA MÉTHODE DE DÉTECTION DE NOROVIRUS DANS LES PRODUCTIONS CONCHYLICOLES FRANÇAISES DOIT ÊTRE MODIFIÉE POUR SÉCURISER NOS ENTREPRISES CHARENTAISES-MARITIMES

Le mardi 21 mars, j'ai interrogé le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la méthode de détection de norovirus dans les productions conchylicoles françaises.

La conchyliculture est fréquemment touchée, durant les périodes hivernales, par des épidémies de norovirus induites par divers dysfonctionnements des stations de traitement des eaux.

Les conchyliculteurs ne sont en rien responsables de ces problèmes tout en en payant le prix fort par les restrictions de production et de commercialisation. La méthode sur laquelle repose ces interdictions interroge : la détection de génome du norovirus n'informe pas sur l'infectiosité du virus puisque le génome reste présent dans l'environnement après que le caractère infectieux du virus a fortement décliné.

J'ai souhaité savoir où en était l'avancement du programme de recherche OXYVIR 2 qui doit permettre d'estimer le caractère infectieux du norovirus par l'utilisation d'un indicateur viral externe. Cet indicateur deviendrait la norme sur laquelle seraient prises les décisions éventuelles d'interdiction de commercialisation des productions conchylicoles, à l'instar de ce qui se pratique d'ailleurs déjà en Australie et aux États-Unis.

Pour le dire autrement, fonder une interdiction de vente sur la présence du norovirus, qui est sans danger pour le consommateur, serait un non-sens. Ce qui compte, ce sont les bactériophages, qui peuvent être dangereux. Il faut être pragmatique et avoir une approche scientifique rationnelle, dans l'intérêt des consommateurs, des conchyliculteurs et de notre balance commerciale.

Le Ministère m'a assuré suivre ce dossier avec attention. Les résultats de l'étude OXYVIR devraient être finalisés d'ici à quelques mois et la méthode, une fois validée au niveau national, pourra être présentée à la Commission européenne. En parallèle, le Ministère continue de travailler avec les collectivités pour améliorer leur gestion des eaux, qui sont responsables de ces contaminations, ainsi que pour accompagner les producteurs lors des crises.



LE SÉNAT ADOPTE EN 1ÈRE LECTURE UNE LOI SUR L'ADAPTATION DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE À LA RÉALITÉ DES TERRITOIRES RURAUX

Le mercredi 15 mars à l'occasion de l'examen de la proposition de loi visant à adapter la défense extérieure contre l'incendie à la réalité des territoires ruraux, je me suis fait le porte-parole des maires de la Charente-Maritime afin de soutenir cette initiative sénatoriale consistant à permettre l'adaptation du règlement national DECI aux particularités locales.

En effet, vous êtes nombreux à soulever régulièrement le caractère disproportionné de ces dépenses imposées aux communes.

Au cours des débats, Madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales a indiqué sa préférence pour une modification des règles relatives à la défense extérieure contre l'incendie par voie réglementaire. Mais le Sénat a fait le choix d'adopter son propre texte de loi en première lecture. Ce texte a été transmis à l'Assemblée Nationale où il n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour.

Vous pouvez compter sur moi pour suivre de près ce dossier qui vous préoccupe. Je suis, comme toujours, à votre disposition pour tout complément d'information.



DOSSIERS PARLEMENTAIRES

AIRBNB ET PLATEFORMES : REFUSONS LE DÉMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE **Retrouvez ici mon interpellation au Ministre chargé de la Ville et du Logement.**



Mickaël VALLET
Charente-Maritime - Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
Question d'actualité au Gouvernement du 9
février 2023

Les nouvelles plateformes numériques peuvent avoir des effets revitalisants sur l'économie réelle, mais ces outils se révèlent parfois une menace profonde pour la cohésion républicaine. Certaines villes touristiques font les frais d'une concurrence insupportable entre les logements classiques et les meublés de tourisme.

En Charente-Maritime, notamment à Oléron, on constate des abus énormes dénoncés par les élus concernant la collecte et le reversement des taxes de séjour ; à La Rochelle, le phénomène explose, avec, rien qu'en 2022, plus de 1 700 meublés de tourisme nouvellement déclarés qui évincent autant de travailleurs et d'étudiants en mal de logement.

La Rochelle a attaqué le mal à la racine, et ce dès 2019, en soumettant à autorisation préalable la mise sur le marché de meublés de tourisme, grâce à un numéro d'enregistrement unique, et en instaurant, pour les personnes physiques, un dispositif d'autorisation de changement d'usage temporaire des locaux destinés à l'habitation pour des locations de courte durée.

Cependant, aujourd'hui, ces mesures ne suffisent plus. La Rochelle a donc voulu aller plus loin en 2022, en élargissant son dispositif au changement d'usage permanent (ce qui permet de toucher aussi les personnes morales, notamment les sociétés civiles immobilières (SCI)) en exigeant des mesures de compensation comme l'obligation de transformer un local en logement à l'année pour chaque logement de tourisme mis sur le marché, ou encore en favorisant la réservation des logements de petite taille par les étudiants ou jeunes actifs vivant seuls.

Malheureusement, cette agglomération, comme d'autres, se heurte à un cadre légal et réglementaire favorable aux utilisateurs de plateformes, ainsi qu'à l'appréciation négative par les juridictions de la proportionnalité des mesures mises en oeuvre.

Pourtant, avoir un toit pour étudier ou travailler et pouvoir vivre près des siens est le premier élément d'insertion dans la communauté nationale. Aussi, j'ai sollicité le Ministre du logement sur ce sujet et la réponse apportée est clairement insatisfaisante. Je déplore également que le Gouvernement ait tout fait pour que la proposition de loi transpartisane déposée à l'Assemblée Nationale ne soit pas inscrite à l'ordre du jour. Le Gouvernement n'est pas à la hauteur des attentes sur ce sujet.



SOUTIEN À L'ASSOCIATION Avenir Santé Environnement : POUR UN REGISTRE NATIONAL DES CANCERS

Le Sénat a adopté à l'unanimité la création d'un registre national des cancers car jusqu'à présent le panorama fourni par les registres ne permettait pas de dénombrer ni de localiser exactement les cas de cancer en France, seulement de les estimer. La proposition de loi votée prévoit que ce registre national centralise les données relatives aux cancers sur l'ensemble du territoire national afin d'améliorer la prévention, le dépistage, le diagnostic et la prise en charge thérapeutique des malades. Il constituera aussi un outil de suivi et d'alerte épidémiologique ainsi qu'une base de données aux fins de recherche.

Je suis intervenu, en séance, pour porter la voix des habitants de la plaine d'Aunis où six enfants au moins ont développé des cancers entre 2009 et 2018. L'histoire est connue.

Dans ce cas précis, l'existence d'un registre des cancers a permis de partager le constat mais le chemin restant à parcourir pour établir les causalités et déterminer les facteurs de risques sociaux et environnementaux est long et laborieux. Et les parents et citoyens de la plaine d'Aunis font preuve d'un esprit de responsabilité et d'un sang-froid remarquables.

J'ai salué à cette occasion le rôle de l'agglomération de La Rochelle, et notamment de Marc Maigné et de ses services, qui se sont emparés avec volontarisme de ce sujet notamment en commandant des campagnes de mesures de qualité de l'air et en organisant une médiation avec l'ensemble des personnes concernées, familles, élus, médecins, entreprises, agriculteurs, associations, etc.

J'ai profité de mon intervention pour demander les résultats de l'étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), qui étaient annoncés pour le printemps 2023.



DOSSIERS PARLEMENTAIRES

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE : RÉPONDRE AUX BESOINS SANS PIÉGER NOS COLLECTIVITÉS

Si l'objectif de "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) des sols inclus dans la loi climat et résilience adoptée en 2021 poursuit un louable dessein, sa mise en œuvre a suscité nombre d'inquiétudes dont vous m'avez fait part.

À l'origine, le principe de zéro artificialisation se voulait une réponse éclairée et volontaire aux problématiques environnementales - gestion du cycle de l'eau, préservation des espaces agricoles, etc. - liées à l'artificialisation excessive des sols. Seulement, la loi votée en 2021, sans concertation avec les élus locaux, s'est révélée lourde de contrainte pour les élus et potentiellement invalidante pour l'action publique.

C'est pourquoi, le Sénat a créé une mission de contrôle relative à la mise en application du ZAN. Les conclusions de cette commission transpartisane ont servi de base à la rédaction de cette proposition de loi qui, après navette, a définitivement été adoptée le 12 juillet dernier. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des principales mesures :

- Report au 22 février 2024 du délai de modification des SRADDET - c'est 9 mois de concertation supplémentaire - avec une déclinaison dans les Scot pour février 2027 - 6 mois de plus - et dans les PLUI pour février 2028 - 6 mois supplémentaires.
- Suppression du caractère obligatoire des cibles chiffrées dans les règles du SRADDET, redonnant plus de souplesse aux régions dans la territorialisation des objectifs.
- Une conférence régionale de gouvernance du ZAN est instituée. Elle peut se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Elle est consultée sur les projets d'envergure nationale ou européenne, et elle établit un bilan de la mise en œuvre du ZAN.
- Sa composition est déterminée par délibération du Conseil régional après avis conforme de la majorité des organes délibérants des EPCI et des conseils communaux ayant gardé la compétence PLU. C'est ainsi l'assurance d'une forte représentation des élus locaux.
- Adoption d'une garantie rurale qui assure - pour les plus petites communes - un hectare minimum d'artificialisation possible jusqu'en 2031.
- Les projets d'ampleur nationale seront comptabilisés séparément afin qu'ils ne pèsent pas sur les collectivités dans lesquels ils prennent place.
- Les efforts de renaturation réalisés depuis 2021 seront pris en compte dans la définition des objectifs ZAN des collectivités. Autrement dit si une collectivité a fait des efforts pour renaturer des espaces cela sera pris en compte dans le calcul des emprises au sol qu'elle a le droit ou non d'artificialiser.

Pour approfondir : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl22-205.html>

PROPOSITIONS DE LOIS COSIGNÉES

AU COURS DE LA DERNIÈRE SESSION, J'AI COSIGNÉ PLUSIEURS PROPOSITIONS DE LOIS ET DE RÉOLUTIONS QUI MÉRITAIENT D'ÊTRE SOUTENUES.

CI-DESSOUS LES TEXTES LES PLUS MARQUANTS :

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les violences à Marseille et sur le territoire français ;
- Proposition de loi visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail ;
- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, exprimant la dénonciation par le Sénat des violences commises par l'ultradroite sur le territoire national ;
- Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et complétant la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ;
- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, appelant à faire de la lutte contre les violences pornographiques une priorité de politique publique ;
- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à interdire l'importation de produits issus du travail forcé de la population ouïghoure en République populaire de Chine ;
- Proposition de loi relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé ;
- Proposition de loi visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous.

Retrouvez l'ensemble des textes cosignés sur ma page sur le site du Sénat : https://www.senat.fr/senateur/vallet_mickael20064c.html



SUR LE TERRAIN AVEC LES MAIRES ET LES ÉLUS

QUELQUES EXEMPLES DE MES ACTIVITÉS SUR LE TERRAIN TOUJOURS PARTANT POUR VENIR ÉCHANGER AVEC VOS ÉQUIPES MUNICIPALES

ACCUEIL DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME AU SÉNAT

Chaque année, lors du Congrès des Maires à Paris, nous avons, avec Corinne Imbert et Daniel Laurent, le plaisir d'accueillir les maires de la Charente-Maritime au Sénat.



INAUGURATION DE LA TRAVERSE DE CHAMPAGNE

Voir aboutir un projet municipal aussi structurant est toujours un moment important. Champagne a une nouvelle traverse d'agglomération. C'est un embellissement, plus de sécurité et une belle équipe municipale qui peut être heureuse de cet aboutissement. Ce message est garanti sans jeu de mots facile sur le nom de la commune (et c'était pourtant tentant).



ECHANGE AVEC DES MAIRES DE L'ILE DE RÉ

C'est toujours un plaisir d'échanger avec les maires de Charente-Maritime et leurs conseils municipaux comme ici avec des maires de l'île de Ré.

Cela a été notamment l'occasion d'aborder la question du logement et des locations saisonnières.



INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE PÉRIGNAC

Beau boulot du Maire de Pérignac, mon camarade Christian Dugué, qui accueillait Alain Rousset, Président de la région Nouvelle-Aquitaine, et Sylvie Marcilly, Présidente du Département de la Charente-Maritime, pour l'inauguration de sa maison de santé pluridisciplinaire.

J'ai pu rappeler à cette occasion notre combat pour l'augmentation du temps médical et la promotion du salariat des médecins.



SOUTIEN AUX MAIRES ET AUX ÉLUS QUI SUBISSENT LES CONSÉQUENCES DU TREMBLEMENT DE TERRE

Je suis allé à la rencontre des maires des principales communes sinistrées par le tremblement de terre du 16 juin dernier. C'est dans ces moments là que l'on mesure l'importance d'avoir des collectivités réactives et des élus impliqués pour agir avec les secours et les forces de l'ordre.



ECHANGES INTERNATIONAUX

TOUJOURS UN PLAISIR D'ENTREtenir LES LIENS AVEC LES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DU CANADA ET DU QUÉBEC



VOEUX DE L'HONORABLE STÉPHANE DION, AMBASSADEUR DU CANADA EN FRANCE

ACCUEIL DE L'HONORABLE STÉPHANE DION DANS LE PERCHE À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION FRANCE-CANADA



EN COMPAGNIE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE POUR UNE VISITE DE TRAVAIL AU SÉNAT

ECHANGES TRÈS INTÉRESSANTS AVEC DES DÉPUTÉS DU PARTI ET DU BLOC QUÉBÉCOIS EN VISITE AU SÉNAT



DÉPLACEMENT À NEW YORK POUR LA 77ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU



Du 7 au 9 novembre 2022, comme membre de la délégation de la commission des affaires étrangères du Sénat, je me suis rendu à New-York au sein de l'ONU dont l'assemblée générale était réunie en session annuelle.

Ces 3 jours, préparés par la représentation permanente de la France à l'ONU, ont permis d'échanger avec des représentants britanniques, allemands, coréens, japonais, états-uniens ou encore ukrainiens mais aussi avec les secrétaires généraux adjoints chargés du contre-terrorisme, du désarmement ou de la stabilité en Europe, Asie centrale et Amérique latine. Le point de vue multilatéral et non occidental-centré oblige à sortir de nos cadres de pensée sans nous départir de nos principes.

Nous avons aussi mesuré le travail extraordinaire mené par l'équipe UNITAD Iraq chargée de récolter les preuves des crimes commis par Daesh en Irak. Un immense merci à Myriam Fillaud, assistante spéciale, pour son engagement au service de la justice et de la prévention des crimes.

La stabilité et la sécurité du monde sont aussi celles des Charentais-maritimes.

DÉPLACEMENTS - VISITES DE TERRAIN



HOMMAGE À PIERRE LOTI À ROCHEFORT

Le centenaire du décès de ce grand rochefortais est l'occasion de mettre son oeuvre en avant.

REMISE DE LA VESTE DE MEILLEUR ÉCAILLER DE FRANCE AU SÉNAT

Un moment pour réaffirmer le soutien des élus des départements conchylicoles à leurs conchyliculteurs.



ACADÉMIE FRANÇAISE : "LE FRANÇAIS, L'AFFAIRE DE TOUS"

Le mardi 21 mars, à l'Institut de France, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France organisait une conférence sur le thème "Le français, l'affaire de tous".

J'ai rappelé à cette occasion le devoir d'exemplarité de l'Etat et des personnes publiques pour promouvoir le français et refuser l'appauvrissement par le globish : une nécessité démocratique !



IMMERSION AVEC LES SERVICES DE LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

VISITE DES URGENCES DE L'HÔPITAL DE ROCHEFORT

Merci au chef du service des urgences de l'hôpital de Rochefort, le docteur Tourret, et à ses équipes pour l'accueil et le temps consacré. On voit sur le terrain l'ampleur de leurs missions. Se mobiliser pour l'hôpital et ses personnels est une obligation.



J'ai assisté à des opérations de contrôle sur la ligne ferroviaire entre Surgères et La Rochelle, ainsi qu'à un contrôle routier réalisé aux abords de la gare.

J'ai ainsi pu apprécier les capacités et les moyens d'action des contrôles des flux ferroviaires et routiers dont disposent les militaires du GGD17.



ASSISTANCE JURIDIQUE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Vous avez une difficulté d'interprétation du droit et vous souhaitez vous assurer de l'intention précise du législateur dans l'élaboration de la loi ?

Je peux interroger les services du Sénat pour vous apporter une réponse. N'hésitez pas à me saisir !

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

46, rue Dubois Meynardie
17320 Marennes-Hiers-Brouage

05 46 85 46 95

cabsenateurvallet@protonmail.com

www.mickaelvallet.fr

 @mickaelvallet

 Mickaël Vallet